



Commune de Roquetoire

Compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, Maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 7 juin 2024.

Etaient présents : Véronique BOIDIN - François HENNERON - Patricia WASSELIN - Daniel NOURRY - Laurent CEUGNIET - Mathieu BULTEL - Stella CREPIN - Ludivine DARQUE - Monique DUPUIS - Léa FOLLET - Jonathan HIDOUX - Patrice MARTEL - Pascal PAVY - Sophie PENEL - Marc-Antoine BRUGE - Annick DUPREZ – Richard NOEL.

Annick DUPREZ est arrivée à la question 3

Membre(s) absent(s) : Marc-Antoine BRUGE - Annick DUPREZ (question 1 et 2) excusés– Coralie VINIACOURT a donné pouvoir à Véronique BOIDIN, Marie-Françoise WAWRZYNIAK a donné pouvoir Richard NOEL

Secrétaire de séance : Sophie PENEL

ORDRE DU JOUR :

- 1-Ruche – convention d'occupation du domaine public
- 2-Décision modificative
- 3-Pouvoir de police du Maire – Annulation délibération
- 4-Marais – Convention jouissance précaire
- 5-Voirie - Subvention FARDA
- 6-Voirie – Subvention REGION
- 7-Questions diverses

Le quorum est contrôlé par une feuille d'émargement. 15 membres sont présents à 19H00. Le quorum est donc atteint.

Madame le Maire énonce les procurations reçues.

Madame Sophie PENEL est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2024.

En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

1/ Ruche – convention d'occupation du domaine public (délibération n°2024-23)

Monsieur MOPIN Baptiste a sollicité la commune afin d'installer 3 ruches, au maximum, sur le toit du bâtiment technique rue creuse Gabriel.

Il y a donc lieu de signer une convention afin de donner l'autorisation au propriétaire des ruches de pouvoir pénétrer dans le bâtiment technique afin de surveiller les ruches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation du domaine public et donne l'autorisation à Mme le Maire pour signer cette dernière.

2/ Décision modificative n°1 (délibération n°2024-24)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	39 843,60	
Total		39 843,60	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1321 / 024	Etat et établissements nationaux	39 843,60	
Total		39 843,60	0,00

3/ Pouvoir de police du Maire – Annulation délibération (délibération n°2024-25)

En date du 28 février, la CAPSO nous demandait de nous prononcer par délibération, avant le 1^{er} juillet 2024, sur le transfert de compétences des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPC.

Cependant, le maire, en sa qualité de chef de l'exécutif est le seul compétent en matière de la police de la publicité. Il appartient donc au maire, et non au conseil municipal, de se prononcer, en prenant un arrêté municipal, s'il souhaite s'opposer à ce transfert de compétences. Si le maire est favorable à ce transfert, aucun acte n'est nécessaire. De ce fait, pour les communes ayant déjà délibéré, la délibération du conseil municipal devra être retirée dans la mesure où cette décision ne relève pas du conseil municipal.

Après avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération en date du 10 avril 2024 qui décidait de transférer l'instruction et la police de la publicité au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'annuler la délibération du 10 avril 2024.

4/ Marais – convention jouissance précaire (délibération n°2024-26)

Madame le Maire informe l'assemblée que :

Suite au départ en retraite de monsieur Freddy Bertin en février 2024, monsieur Henri Ceugniet a repris l'entreprise.

Monsieur Bertin disposait d'une partie du marais de Warnes afin de mettre ses bovins en pâture. Cette disposition était réglementée par une délibération datée du 30 avril 2002.

La commune dispose d'un an pour se prononcer sur le devenir de cette occupation. Dans l'attente, il est proposé de signer une convention précaire avec M Ceugniet Henri du 13 juin 2024 jusqu'au mois de novembre 2024, afin de se laisser le temps de remettre à plat cette taxe de pâturage.

Cette occupation concerne la parcelle suivante

Section OB n°989 lieudit « Rue de Warnes » pour une superficie de 3 ha 55a 40ca,

Cette autorisation d'occupation est accordée pour une saison pour démarrer le 13 juin et se terminer le 30 novembre 2024.

La redevance est fixée à 671 euros et sera versée au Trésorier Municipal dès réception du titre de recettes correspondant.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer. M Ceugniet Laurent ne prend pas part au vote et quitte la salle pendant la délibération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire signer une convention de jouissance précaire avec M Ceugniet Henri, donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention.

5/ Voirie – Subvention FARDA (délibération n°2024-27)

Madame le Maire évoque le projet de restauration des voiries rue du moulin (haut), rue creuse Gabriel et rue du calvaire.

Ces travaux ont reçu un accord de subvention par l'Etat dans le cadre de la dotation inondation.

La commune a la possibilité de solliciter un complément de subvention au titre du FARDA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- solliciter une subvention du département au taux maximum au titre du FARDA à hauteur de 15 000 €,

6/ Voirie – Subvention Région (délibération n°2024-28)

Madame le Maire évoque le projet de restauration de voirie rue du château au niveau du pont.

Ces travaux ont reçu un accord de subvention par l'Etat dans le cadre de la dotation inondation.

La commune a la possibilité de solliciter un complément de subvention auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter une subvention de la région au taux maximum à hauteur de 7 218 €, suivant l'avancement du projet.

16/ Questions diverses

1. **Elections européennes du 9 juin** : merci à toutes les personnes qui ont tenu les permanences.
2. **Elections législatives anticipées des dimanches 30 juin et 7 juillet**, de 8h à 18h
Prévoir permanences pour les 2 bureaux
3. **TRAVAUX RD 190** : prise d'un arrêté le 31 mai pour limiter la circulation (hors riverains, services de secours, engins agricoles) à l'entrée des rues du château et rue de Camberny, avec la pose de panneaux sens interdit jusqu'à la fin du mois de Juin
4. **Réunion de la commission des affaires scolaires, périscolaires** le jeudi 13 juin à 19h, salle des mariages
5. **Réunion d'information pour le plan ANTICHUTE** à destination des seniors (Département du Pas-de-Calais et Réseau Maisons Familiales Sport et Santé) : mardi 11 de 14 à 16h : plusieurs participants se sont inscrits mais il reste quelques places pour intégrer ce programme, se renseigner en mairie

6. **Atelier « conduite sénior, restez mobile »** organisé par l'association Prévention routière (avec le label Village prudent) : le mardi 25 juin de 10h à 12h, salle des fêtes. Inscription obligatoire en mairie (places limitées)
7. Distribution à tous les conseillers d'un **livret « Les carnets du patrimoine »** réalisé par le Département du Pas-de-Calais : mise en valeur de l'église de Roquetoire suite aux travaux réalisés en 2021 (page 14 et suivantes)
8. **DUCASSE des 27 et 28 juillet** : suite à une décision prise par les forains, le manège avec les autos tamponneuses ne sera pas présent à cette ducasse. Une information complète est prévue auprès des habitants avec la distribution d'un numéro Roq'Info spécial.

Calendrier des fêtes :

- ✓ mardi 18 juin à 11h : dépôt de gerbe
- ✓ samedi 22 juin : fête de la musique
- ✓ mercredi 26 juin : AG Karaté (salle des fêtes)
- ✓ samedi 29 juin : fête de l'école
- ✓ dimanche 30 juin : AG Etoile Sportive de Roquetoire (ESR) à 11h30 au stade
- ✓ samedi 13 juillet : tournoi de sixte (stade) + bal organisé par le RSR (Rallye Sport Roquetoire), salle des sports
- ✓ dimanche 14 juillet : à 11h, dépôt de gerbe avec l'Harmonie Fanfare + repas à la salle des fêtes à partir de 13h
- ✓ 27 et 28 juillet : ducasse de la Madeleine
 - samedi 27 juillet : marché semi-nocturne de 16h à 22h et brocante animée par le Comité des fêtes
 - dimanche 28 juillet : concert Harmonie Fanfare
- ✓ lundi 29 juillet : thé dansant (La Récré des Aînés), salle des fêtes

Après un tour de table, la séance est levée à 20 heures 10.